

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2020**Présidence : M. Danilo Perotti, Président**

Il est 20h00, le Président ouvre la séance avec la présence de 25 conseillers, 3 personnes se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

M. D. Perotti lit la démission de M. Blaise Guignard. Puis il assermente Mme Véronique Moriceau. Le Conseil communal est à nouveau au complet.

Le précédent procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

M. D. Perotti lit le courrier de remerciement de l'Atelier Imagine pour le don de fin d'année 2019 et remet le calendrier offert à la Municipalité vu que la salle du Conseil n'est pas utilisée en ce début d'année.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2019-06 relatif au « Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires – Harmonisation régionale (ADNV) »

M. V. Müller lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'adopter** le nouveau règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires tel qu'il a été proposé de manière harmonisée pour le périmètre de l'ADNV
- **De décharger** la Commission de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

2 – Préavis 2020-01 relatif à l'Achat d'un nouveau véhicule communal

M. C. Goy lit le préavis.

Le Bureau propose la commission suivante :

Moffrand Dany, Président

Bally Philippe

Magnenat Cyril

Ortega Michel

Paccaud Caroline

La Commission est acceptée à l'unanimité.

3 – Préavis 2020-02 relatif à la « Réfection importante du chalet « buvette d'alpage » de la Dent-de-Vaulion

Les conseillers ont quelques minutes pour lire le préavis qui leur a été transmis quelques jours avant la séance.

M. Y. Lorenzini demande si cela pose un problème si le gérant et l'amodiatore ne sont pas les mêmes ? M. G. Reymond informe que cela est le cas depuis 10 ans et pas de soucis.

M. Ph. Magnenat demande ce que le PDRA (Plan de développement régional agricole) pourrait subventionner ? M. G. Reymond informe que cela pourrait être le 50% de l'entier de l'investissement. Mais malheureusement ce dossier n'avance pas très vite.

M. O. Schmid demande quel est l'argument de la Municipalité pour un local de vente de produits du terroir à CHF 100'000.00, montant qui lui paraît élevé, alors qu'il n'y a pas de produits typiques de la Dent ? M. G. Reymond répond que sans ce local nous ne pourrions pas bénéficier des subventions du PDRA et c'est également un argument pour que plus de touristes s'arrêtent à la Dent. M. O. Schmid demande également si d'autres moyens de financement ou subvention ont été étudiés ? M. G. Reymond informe que plusieurs dossiers ont été envoyés à différentes fondations ou autres. Des réponses négatives sont arrivées et d'autres sont en attente, à voir.

M. Ortega demande si sans subventions la somme de CHF 900'000.00 est-elle gérable pour la Commune et les entreprises pour la réfection seront-elles régionales ? M. G. Reymond répond que le préavis est réfléchi et que les finances ont été étudiées avant de présenter un préavis. Et bien sûr les travaux seront attribués à des entreprises de la région.

M. Y. Lorenzini demande s'il faut attendre d'avoir l'accord de subventions pour commencer les travaux ? M. G. Reymond répond qu'évidemment il y a cet aspect à respecter.

M. M. Roch demande si le loyer va augmenter avec ou sans subvention ? M. G. Reymond répond que le loyer sera adapté mais ne va pas couvrir l'investissement. Une grosse partie des travaux est de l'entretien, l'augmentation de loyer sera calculée sur une plus-value.

Mme Dupraz-Rutz demande si le local de vente est forcément lié à la gérance de la buvette ? M. G. Reymond répond qu'il peut être indépendant. La question a été posée aux agriculteurs de la Commune qui ne sont, à l'heure actuelle, pas intéressés par ce local.

M. D. Moffrand informe qu'il y a un fond actif chez VoEnergies pour des subventions pour les rénovations. M. G. Reymond va voir pour faire une demande.

Le Bureau propose la commission suivante :

Schmid Olivier, Président

Guignard Malika

Roch Michael

Leduc Mathieu

Magnenat Philippe

La Commission est acceptée à l'unanimité.

4 - Communications de la Municipalité et divers

M. Bernard Martignier donne quelques détails sur le financement des travaux à la Rue du Collège. Il va y avoir un petit dépassement de CHF 10'000.00 – CHF 15'000.00 mais plus de travaux ont été entrepris que prévus.

L'inauguration de cette rue prévue le 18 juillet 2020 est repoussée à cause du COVID 19.

M. O. Schmid remercie pour la belle entrée de village du côté de la Rue du Collège. M. Ph. Bally demande si le panneau « bordiers autorisés » va être remplacé ? M. C. Goy lui répond que oui.

M. D. Guignard demande ce qui va être fait en haut de la place de l'Ancienne Scierie ? M. B. Martignier informe que la partie en terre va être revenir en herbe et le reste de l'aménagement est un peu en suspens selon l'avenir de cette place.

M. Claude Goy informe que les comptes de la déchetterie ne s'équilibrent plus. Les coûts du bois et des déchets inertes ont plus que doublés. La Municipalité ne souhaite pas augmenter la taxe annuelle à tous les citoyens mais va mettre en place un nouveau système d'ici cet été sur le principe du pollueur payeur.

MM. Ph. Bally et Y. Lorenzini proposent de brûler ce bois. M. C. Goy répond que ce n'est pas l'envie qui manque mais la Commune se doit de respecter les règlements.

M. M. Ortega informe que la sté Holcim prend le bois pour brûler gratuitement. M. C. Goy va se renseigner.

M. C. Goy informe que le surveillant de la déchetterie terminera son activité pour la Commune au 31 juillet prochain pour une retraite bien méritée.

Des comptages de véhicules ont été réalisés par le Canton ce printemps. La fréquentation et la vitesse ne sont pas du tout alarmant.

La route principale entre la sortie du village et le Bois-de-Ban sera refaite cet été. La Municipalité réfléchit à refaire le bout entre le haut du village et le contour de l'ancienne scierie.

Mme M. Guyon informe que tous l'éclairage au Collège est maintenant installé en LED et le corridor qui va aux vestiaires de la Grande salle a été refait.

M. Guy Reymond informe que des améliorations dans les comptes des alpages seront effectués pour plus de lisibilité.

Les travaux de réfection au Chalet de la Busine touchent à leur fin et adresse un merci particulier à l'amodiatiaire M. D. Guignard pour son travail et son implication.
Projet électrification et adduction d'eau la Sagnette et les Maisons-Doubles, le permis de construire est délivré, attendons maintenant les subventions des Améliorations Foncières.
Les travaux urgents à la Dent-de-Vaulion sont faits, l'Office de la Consommation doit venir pour donner son approbation pour l'ouverture.

Côté forêts, la dissolution du Triage des Auges n'a pas pu avoir lieu à cause du COVID 19. Toute cette partie va se faire par l'intermédiaire de courriers. Le monde du bois va très mal.

Le nouveau garde forestier a débuté le 15 avril 2020, il s'agit de M. Grégory Gabriel.

Le socle de la table d'orientation au sommet de la Dent-de-Vaulion a été refait et l'ORPC est encore venue en mars pour des travaux sur les chemins pédestres.

M. Claude Languetin informe que la Municipalité a poursuivi ses activités pendant le semi-confinement du au COVID 19 et que les contacts avec la Gendarmerie étaient fréquents. Pour la reprise des écoles tout est en place.

Depuis ce 13 mars 2020, le Corona virus, COVID 19, nous a plongé dans une crise sans précédent. La vie s'est arrêtée, quasi état de guerre. Un merci particulier à Mme Valérie Meyer, secrétaire municipale, qui a géré le relais entre le canton, la commune et les habitants.

Merci aux enfants, aux parents et à vous tous citoyens pour l'élan de solidarité et d'avoir suivi les consignes.

Le Président, M. D. Perotti rappelle que la prochaine séance devrait se dérouler à Lausanne dans la salle du Parlement le 11 juin 2020. Mais vu la crise du COVID 19, elle pourrait se faire à Vaulion. Les conseillères et conseillers seront tenus au courant.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h35.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer